



NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN FÉVRIER 2019

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse bimensuelle des Nations Unies.

En février 2019, le BCNUDH a documenté 495 violations des droits de l'homme en RDC. Ce chiffre représente une diminution par rapport au mois de janvier 2019 (574 violations). Sur l'ensemble du territoire, les agents de l'Etat sont responsables de plus de 52% des violations documentées, dont les exécutions extrajudiciaires de 36 personnes, parmi lesquelles au moins deux femmes, tandis que près de 48% ont été perpétrées par les combattants des groupes armés, dont les exécutions sommaires de 83 civils, dont au moins 23 femmes. Globalement, les agents de l'Etat ont commis moins de violations en février (260 violations) que le mois précédent (417 en janvier 2019), tandis que les groupes armés en ont commis plus (235 atteintes). La diminution significative de violations commises par les agents de l'Etat s'explique largement par la diminution, en février, du nombre de violations des droits de l'homme liées à des restrictions à l'espace démocratique par des agents de l'Etat alors que le mois de janvier avait été marqué par l'annonce des résultats des élections présidentielle et législatives, qui avaient suscité de nombreuses manifestations et violations des libertés fondamentales.

Près de 83% des violations et atteintes ont été commises dans les provinces affectées par les conflits armés (408 violations), entraînant la mort d'au moins 114 civils, dont 25 femmes. Les combattants des groupes armés y ont commis plus de violations (58%) que les agents de l'Etat (42%). De toutes les parties au conflit, les principaux auteurs dans ces provinces sont les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) (24%), tandis que parmi les groupes armés, ce sont les combattants du Nduma Defense of Congo - Rénové (NDC-R) qui sont responsables du plus grand nombre d'atteintes aux droits de l'homme documentées (10%). À l'instar du mois précédent et comme tout au long de l'année 2018, la province du Nord-Kivu demeure la plus affectée (189 violations, soit 46% des violations commises dans les provinces en conflit). Elle est suivie par la région du Kasaï (67 violations) et le Sud Kivu (48 violations). Le nombre de victimes de violences sexuelles liées au conflit a presque triplé par rapport au mois précédent (58 femmes adultes et une fille).

Dans les provinces non affectées par les conflits, 86 violations des droits de l'homme (17% du nombre total) ont été documentées. Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) en sont les principaux responsables (69% des violations). La majorité des violations a été documentée au Kongo-Central (33%), Haut-Katanga (21%) et Equateur (12%).

En février 2019, le BCNUDH a documenté 64 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales en lien avec l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, soit une baisse significative par rapport au mois précédent (202 violations). Les principaux auteurs de ces violations demeurent les agents de la PNC (34 violations), suivis des militaires des FARDC (13 violations). Les violations les plus rapportées concernent le droit à la liberté et à la sécurité de la personne (16 violations), suivies notamment d'atteintes au droit à la liberté d'opinion et d'expression (13 violations), du droit à l'intégrité physique (12 violations) et du droit à la liberté de réunion pacifique (11 violations). Le nombre de violations du droit à la vie a diminué, passant de 27 en janvier 2019 à six en février. Les membres d'organisations de la société civile, y compris des défenseurs des droits de l'homme, continuent d'être visés (au moins 72 victimes).

En février 2019, le BCNUDH a continué d'appuyer les juridictions militaires et civiles dans le cadre de la lutte contre l'impunité. À titre indicatif, au moins 23 agents de la PNC et deux militaires des FARDC ont été condamnés pour des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC.

En février 2019, le BCNUDH a organisé au moins 21 activités de renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme, parfois conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires externes. Au total, 1.186 personnes, dont près de 22% de femmes, ont participé à ces activités.

Enfin, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité, sur l'ensemble du territoire de la RDC, 25 cas de menaces et violations des droits de l'homme à l'encontre de 71 personnes, parmi lesquelles quatre victimes, 12 journalistes et 55 défenseurs des droits de l'homme (dont trois femmes).